



Transition énergétique pour les bâtiments en France et à l'étranger:

Conférence Centrale-Energies du 19/03/2015

Patrice Cottet et Etienne Vekemans

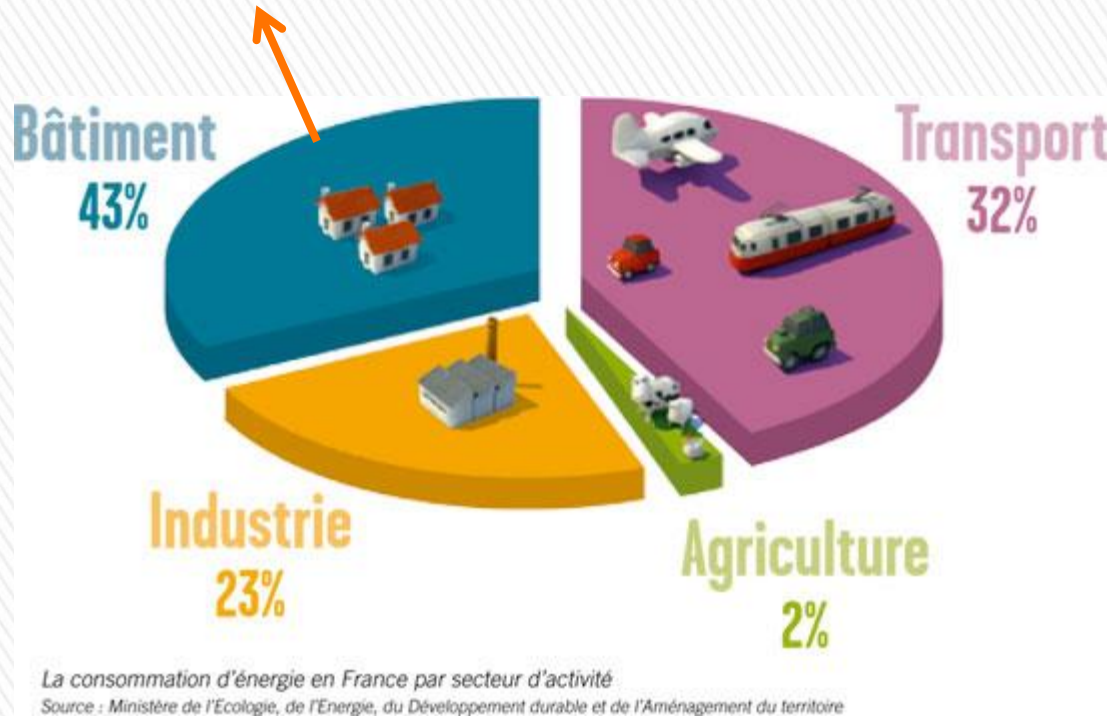
La transition énergétique

- » La France en transition énergétique (E. Vekemans)
- » Le Japon de l'après Fukushima (P. Cottet)
- » Le Canada et plus précisément le Québec (E. Vekemans)



Les épisodes précédents

25% de rejets de Co2



La transition énergétique en France

- » La loi: repasse au sénat le 10 Mars 2015.
- » Le Grenelle de l'environnement: 2007-2015



**RIEN NE SERA
PLUS COMME
AVANT**

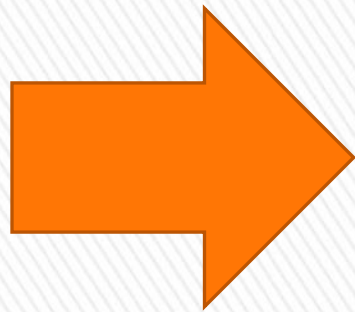


**RECONNU
GRENNELLE
ENVIRONNEMENT**



Le RGE ?

**RECONNU
GREENELLE
ENVIRONNEMENT**



**RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT**



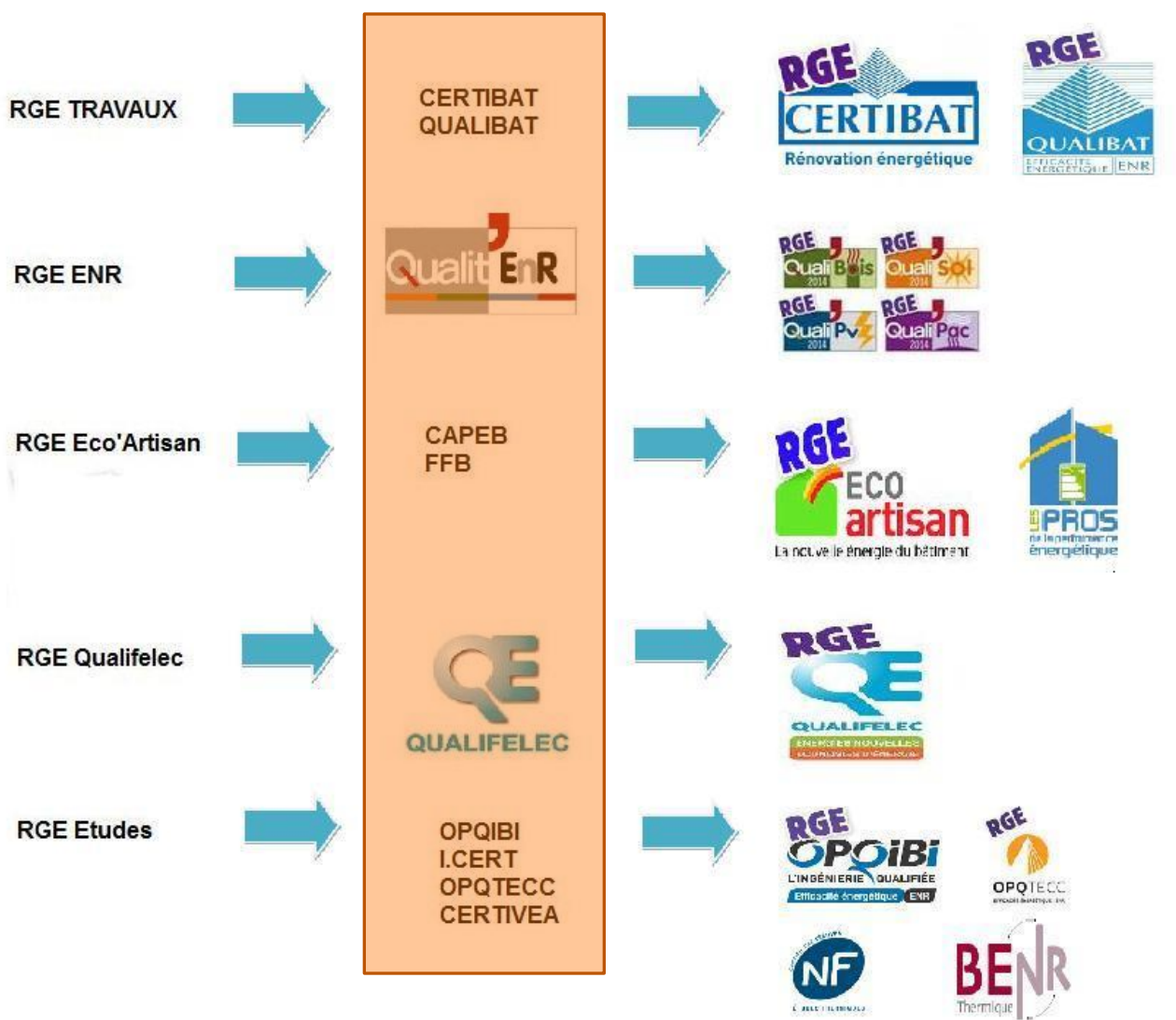
Qui ?

- » À partir du 1er septembre 2014, **les particuliers** souhaitant bénéficier d'aides financières pour des travaux d'économie d'énergie dans un logement ancien (éco-prêt à taux 0 - éco-PTZ) doivent avoir recours à un **professionnel labellisé RGE** (Reconnu garant de l'environnement).
- » À partir du 1er janvier 2015, le bénéfice du **crédit d'impôt développement durable (CIDD)** sera également conditionné à la réalisation des travaux par des **entreprises ou des artisans certifiés RGE**.



Quoi ?

COFRAC



Comment ?

www.ademe.fr

RGE Travaux

RGE ENR

RGE Eco artisan

RGE Qualifelec

RGE Etudes

La mention RGE concerne **des entreprises** intervenant dans :
l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque, pompes à chaleur) ;
les travaux d'efficacité énergétique dans le neuf ou en rénovation (isolation, fermetures, chauffage, ventilation...), réalisés de façon isolée ou dans le cadre de bouquets de travaux ou d'amélioration globale de la performance énergétique.

Vous pouvez également trouver cette mention si vous recourrez à des **bureaux d'études** et des **économistes de la construction** pour :
la conception bioclimatique et passive du projet architectural, l'enveloppe thermique, y compris l'étanchéité à l'air et les transferts d'hygrométrie dans les parois ; les systèmes énergétiques de production/distribution/émission et régulation à partir ou non d'énergies renouvelables pour le chauffage, la climatisation, le rafraîchissement, l'eau chaude sanitaire, la ventilation et l'éclairage.

Les **organismes délivrant la mention RGE** vérifient que l'entreprise :

- a souscrit à des **assurances** travaux et responsabilité civile ;
- assure la **fourniture et la pose** des équipements et dispose de moyens humains et matériels nécessaires pour le faire ;
- dispose déjà **de références** dans les domaines concernés ;
- dispose d'au moins **un référent technique** de chantier qui a suivi des **formations** obligatoires dans le domaine de l'efficacité énergétique et/ou des énergies renouvelables ;
- a eu au moins un de **ses chantiers contrôlé dans les 24 mois** qui suivent l'attribution du signe de qualité.



Combien ?

- » Tous se réjouissent également que "**plus de 30.000 entreprises**" aient obtenu la mention Reconnu Garant de l'environnement au 31 décembre 2014
- » RGE... pas comme ça ! a déposé, le 1er décembre dernier, un référé en suspension contre le décret d'application
- » RGE : une feuille de route simplifiée dès mars 2015
- » La mention Reconnu Garant Environnement est en phase d'accélération. Selon Qualibat, organisme certificateur, ce sont 10.000 demandes de dossier qui sont arrivées sur son bureau depuis le 1er janvier 2015.
- » <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/>
- » RGE travaux: <http://rge-travaux.com/>
- » RGE ENR: <http://www.qualit-enr.org/annuaire/>
- » RGE Eco'artisan: <http://www.eco-artisan.net/>
- » RGE Qualifelec: <http://www.qualifelec.fr/rechercher-une-entreprise/>

